



Règlement Particulier Ch. Dép. Jeunes ECOBaD de SIMPLES Saison 2023-2024

CB77/2324/CCJ/REGLEMENT CDJS

La compétition est autorisée sous le numéro de dossier 2303923.

Elle se déroulera selon les règles et codes de la FFBAD, les règlements particuliers LIFB et du présent règlement.

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Championnat Départemental Jeunes de Simples est organisé par le Comité Badminton de Seine-et-Marne (CoBad77), via la Commission Compétitions Jeunes (CCJ).
- 1.2 La compétition se déroulera les **samedi 25 et dimanche 26 mai 2024**, au Gymnase René Huard, 11 rue du Stade, 77000 **La Rochette** (6 terrains).
- 1.3 La CCJ établit le calendrier, le diffuse, envoie les convocations aux clubs, assure la tenue de la table de marque, fournit le matériel informatique, et applique le règlement particulier.
- 1.4 Le club recevant la compétition assure la préparation de la salle : sonorisation, table de marque, buvette, poteaux, filets, corbeilles pour les volants usagés, serpillières, plaquettes pour les feuilles de matchs, chaises pour les conseillers d'équipe, numéros de terrains, espace affichage, espace de stand partenaire du CoBad77, espace public...
- 1.5 Le comité d'organisation et le club hôte déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux de la compétition.

Article 2 : Conditions de Participation

- 2.1 Cette compétition est ouverte aux joueurs Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors, compétiteurs (**classés minimum P11, exceptés les Poussins**), licenciés dans un club affilié au CoBad77, **ou directement auprès du Comité.**

*Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter cette règle dans l'intérêt de la compétition (poule incomplète ou peu fournie, repêchage en cas de forfait) en autorisant exceptionnellement les joueurs **P12** à participer.*

- 2.2 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD, la LIFB, le CoBad77 et doit être en possession de sa licence pour la saison en cours et ne doit faire l'objet d'aucune suspension.
- 2.3 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 2.4 Les tableaux (SH et SD) sont ouverts à la compétition selon les catégories et classements suivants (arrêtés au **25 avril 2024**) :

	Poussin U11	Benjamin U13	Minime U15	Cadet U17	Junior U19
Simple Homme	SH Pou	SH Ben P11-P10 SH Ben D +	SH Min P11-P10 SH Min D +	SH Cad P11-P10 SH Cad D +	SH Jun P11-P10 SH Jun D +
Simple Dame	SD Pou	SD Ben P11-P10 SD Ben D +	SD Min P11-P10 SD Min D +	SD Cad P11-P10 SD Cad D +	SD Jun P11-P10 SD Jun D +

- 2.5 Dans la mesure du possible, tous les tableaux seront joués en poules, puis en élimination directe pour le tableau final. **Important** En cas d'inscriptions trop nombreuses, les joueurs seront sélectionnés sur le critère de leurs points au classement de simple (**CPPH au 25 avril**) avant le tirage au sort de la compétition. Les joueurs qui ne seront pas retenus figureront en liste d'attente.

2.6 Un tableau ne pourra être ouvert qu'avec un minimum de **4 joueurs** inscrits. En dessous de 4, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper deux séries ou bien d'annuler le tableau.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1 Le sur-classement n'est pas autorisé, excepté dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure pour des joueurs classés **R** ou **N** en simple, pour les minibads vers la catégorie poussin, ou figurant dans le top 10 régional pour les poussins vers la catégorie benjamin, tout ceci à la date du **25 avril 2024**.
- 3.2 L'inscription d'un joueur ne peut se faire que par le responsable jeunes (ou faisant fonction) au plus tard le **5 mai 2024**. Toute modification devra être transmise par mail à la CCJ (ccj@cobad77.fr). Aucune spécification horaire ne sera prise en compte.
- 3.3 Les frais d'engagement sont de 10€. Ils sont à régler au plus tard le **6 mai 2024**, **par virement bancaire** (de préférence) avec en référence « CDJS [nom du club] ».

CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE				
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
17515	90000	8219286007	14	CE ILE DE France
IBAN				
FR76	1751	5900	0008	2192 8600 714
BIC		Intitulé du compte		
CEPAFRPP751		Comité Départemental Badminton		

- 3.4 Ces frais d'engagement sont remboursables en cas de désistement notifié par mail à la CCJ avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée. Les forfaits survenus après le tirage au sort sont également à justifier auprès de la LIFB selon [les modalités fixées par celle-ci](#).

Article 4 : Déroulement de la compétition

- 4.1 Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle de Sandrine GOMAN, Juge-Arbitre désignée par la Commission Comité des Officiels Techniques (CCOT) du CoBad77.
- 4.2 Le tirage au sort sera effectué le **vendredi 10 mai 2024**.
- 4.3 Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points (voir article 7.2 des [règles officielles du badminton](#)) et en auto-arbitrage. Le Juge-Arbitre s'assurera de la bonne tenue des matchs et désignera les arbitres éventuels (sous réserve d'être JALC) ou à défaut les compteurs de points.
- 4.4 Tout participant devra signaler sa présence à la table de pointage dès son arrivée chaque jour de la compétition.
- 4.5 Les matchs peuvent être appelés 60 minutes avant l'horaire prévu, le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, et les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 4.6 Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable. Le volant plume officiel est le **RSL DTL82**. En cas de litige, il sera imposé pour disputer le match. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 4.7 Seul le comité d'organisation, les officiels techniques, les bénévoles du club hôte, les joueurs et leurs conseillers d'équipe sont autorisés à se présenter sur le plateau de jeu.
- 4.8 Les joueurs et joueuses acceptent d'être photographié et/ou filmé par le CoBad77, et de voir ces photos et/ou vidéos diffusées sur le site internet du CoBad77 et sur le compte Facebook de celui-ci, sauf demande contraire explicite.
- 4.9 Les mineurs restent sous l'entière responsabilité de leur représentant légal. Le comité d'organisation ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident ou accident impliquant un mineur.